

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. A. Krasnosselski, président ad intérim du Conseil municipal, souhaite la bienvenue au nombreux public présent et aux membres de l'assemblée ; il excuse l'absence de Mme T. Hoyos Bajrami et de M. G. Rana Zolana. Il ouvre la séance à 19h15. Il adresse, à l'attention des jeunes invités à assister à cette séance et qui atteindront leur majorité citoyenne l'an prochain, quelques mots et explications sur la composition et le fonctionnement du Conseil municipal.

M. A. Walder, maire, précise que de plus amples informations relatives à l'activité des commissions du Conseil municipal, au nombre de six à Bardonnex, seront données au point V de l'ordre du jour. Heureux d'accueillir ce jeune public à l'occasion de son passage à la majorité citoyenne, il ajoute qu'il aura également la possibilité de participer à la cérémonie organisée ultérieurement en Ville de Genève, ce qu'il recommande.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 14 novembre 2012
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
Rapport des commissions suivantes :
 - *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse en 2012. Rapporteur : Sylvianne Schrag
 - *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement en 2012. Rapporteur : Florian Giacobino
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1319 Proposition relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située au chemin des Forches à Croix-de-Rozon*
 - VI.2. *P-D-1320 Proposition relative au plan localisé de quartier N° 29'853-505 de la commune Bardonnex, chemin des Forches à Croix-de-Rozon*
 - VI.3. *P-D-1321 Crédit d'étude de CHF 19'500 destiné à régler des places de stationnement à Charrot et Landecy*
 - VI.4. *P-D-1322 Crédit d'étude de CHF 15'000 destiné à régler des places de stationnement à Croix-de-Rozon*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2012

- ➔ Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012 est approuvé avec remerciements à son auteure.

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **M. A. Krasnosselski** rappelle la réception d'un courrier de l'Association des communes genevoises (ACG), reçu par chaque membre du Conseil municipal, invitant à participer à l'une des deux séances relatives aux nouvelles dispositions fédérales sur la prévoyance professionnelle.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Plan de site de Compesières

La commune de Bardonnex reste dans l'attente de la réception des rapports des commissions de l'urbanisme et des monuments, de la nature et des sites ; contact pris auprès de l'Etat, leur rédaction paraît compliquée mais ils devraient être délivrés pour le 15 janvier 2013. **M. A. Walder** ajoute que la séance publique permettant la présentation de l'étude du plan de site de Compesières devrait, quant à elle, prendre place durant la deuxième quinzaine de février 2013.

2. Calendrier 2013

Un calendrier réunissant les 12 œuvres acquises par la commune depuis 2001 pour la réalisation des cartes de vœux est remis, ce soir, à chacun des membres du Conseil municipal.

3. Landecy – propriété Hoegger

Le 29 novembre dernier, **M. A. Walder** s'est rendu sur place pour une séance avec le Tribunal de 1^{ère} instance. Un procès-verbal a été tenu et, pour l'instant, rien de nouveau n'a été porté à ce dossier.

4. Echange des biens curiaux

La précédente datant d'une dizaine d'années, la commune a demandé une nouvelle évaluation des biens concernés par l'échange envisagé avec la paroisse catholique de Compesières. Une rencontre avec cette dernière est prévue en janvier prochain afin de remettre à jour l'accord de principe et essayer, si possible, de finaliser cet échange.

5. Bus à Landecy

M. A. Walder a reçu un groupe d'habitants du village de Landecy qui souhaitait connaître l'avancement du dossier quant à la desserte du village par les Transports publics genevois (TPG).

6. Prévoyance professionnelle

M. A. Walder encourage les membres de la commission des finances à participer à l'une des séances annoncées par le président lors des communications du bureau car le sujet sera traité par cette dernière.

7. Cartes journalières CFF

Au vu des ventes prévues durant le mois de décembre, la commune devrait être déficitaire d'environ CHF 1'500.- sur l'année. **M. A. Walder** précise qu'approximativement 25% des cartes restent invendues.

8. Croix-Rouge Suisse

Mme H. Schneuwly fait part de la réception d'un courrier de remerciements de la Croix-Rouge Suisse pour le don attribué par le Conseil municipal de la commune de Bardonnex. Elle cite : « En 2011, la corne est de l'Afrique a enregistré l'année la plus sèche de son histoire ; conséquence, plus de 13 millions de personnes touchées par la sécheresse, maintes vies détruites et une pauvreté toujours plus prononcée. Face à cette situation critique, la Croix-Rouge Suisse a organisé des missions d'aide d'urgence auxquelles la commune de Bardonnex a accordé un soutien de CHF 10'000.-. Nous vous remercions sincèrement de votre générosité ».

9. D-1314 - Crédit d'investissement de CHF 91'000.- destiné à l'entretien des collecteurs du réseau secondaire

Le 8 octobre dernier, la délibération 1314 a été adoptée par le Conseil municipal. La surveillance des communes a adressé un courrier mentionnant qu'il ne s'agissait pas d'un entretien mais de travaux de réfection ; par ailleurs, l'amortissement sera donc fait sur 30 ans au lieu de 20.

10. Viabilité hivernale

Le « Grip Ice Bio », nouveau produit que la commission avait souhaité tester pour le service hivernal, n'a pu être livré. **Mme H. Schneuwly** indique que du sel sera donc utilisé en remplacement.

11. Stade de football – mise en séparatif

Les travaux de mise en séparatif ont bien progressé. **Mme H. Schneuwly** précise que le tracé initialement prévu a été légèrement modifié et amélioré puisqu'il emprunte dorénavant une ligne plus directe. Le chantier est plutôt délicat puisque les champs traversés étant d'anciens marais asséchés, le sous-sol regorge de tuyaux de drainage non-répertoriés qu'il faut éviter d'endommager.

12. Laiterie de Compesières

Mme B. Guex-Crosier informe que les travaux de rénovation de la laiterie de Compesières ont débuté le 3 décembre dernier et devraient être terminés, sauf imprévus, à la fin du mois d'avril prochain.

13. Repas des aînés

Mme B. Guex-Crosier rappelle que le repas des aînés se déroulera le dimanche 27 janvier 2013. Elle compte sur la présence active des membres du Conseil municipal pour la mise en place, le service et surtout le rangement en fin de manifestation.

13. Bibliobus – changement de lieux, de jour et d'horaires

La tournée du bibliobus sera modifiée dès le 14 mars 2013 et prendra dorénavant place le jeudi. Elle s'organisera comme suit : Bardonnex, arrêt de bus, de 14h30 à 15h30, Compesières, de 15h45 à 17h, ce qui permettra aux enfants sortant de l'école d'en profiter, Croix-de-Rozon, devant l'immeuble des Charbonnières, 109-111 route des Hospitaliers, de 17h30 à 18h15. Le choix des nouveaux emplacements a été dicté par des besoins en électricité, les prêts étant dorénavant informatisés.

14. Compesières en lumières

Les débuts de Compesières en lumières ont été chaotiques cette année en raison de problèmes techniques. **Mme B. Guex-Crosier** tient à préciser que les auteurs du projet retenu ont été très présents sur le site pour corriger les bugs rencontrés.

Il n'y a pas eu désintérêt et elle a toujours été tenue au courant, tout comme l'administration, de l'évolution des travaux. Elle procède à la lecture du courrier reçu de M. Jean Stern, professeur de la Haute école d'art et de design (HEAD).

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

En raison de la présence des jeunes citoyens, les présidents et présidentes respectifs décrivent et expliquent le fonctionnement et le travail de chaque commission. Un résumé des dossiers en cours est également présenté.

Rapport des commissions suivantes :

- *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse en 2012. Rapporteur : Sylvianne Schrag

Le président cède la parole à **Mme S. Schrag** qui explique que sur 62 dossiers reçus, 29 ont été retenus. La somme totale de CHF 30'000.- a été attribuée à des associations qui s'occupent de personnes en situation précaire, victimes de violence, de souffrance, d'handicap ou de maladie ainsi que d'aide juridique aux requérants d'asile.

- *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement en 2012. Rapporteur : Florian Giacobino

Le président cède la parole à **M. F. Giacobino** qui indique que la somme totale de CHF 51'000.- a été attribuée à 36 associations ; 50 avaient envoyé un dossier. La répartition de l'aide entre les différents continents est la suivante : Afrique 37 %, Asie 26 %, Amérique latine 24.5 %, Madagascar 10 %, actions sur plusieurs continents 2.5 %. Selon l'intérêt et les prestations offertes, les associations reçoivent la somme de CHF 2'600.-, 1'400.- ou 650.-.

M. Ch. Hottelier informe les auditeurs que les rapports, une fois présentés au Conseil municipal, deviennent publics et qu'ils peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. **P-D-1319 Proposition relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située au chemin des Forches à Croix-de-Rozon**
2. **P-D-1320 Proposition relative au plan localisé de quartier N° 29'853-505 de la commune Bardonnex, chemin des Forches à Croix-de-Rozon**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et les deux propositions étant liées, le président propose de les traiter conjointement. Il cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, explique que la création de la zone 4B envisagée permettrait de mettre en valeur des parcelles à l'arrière des immeubles sis à l'est de la route du Pont-de-la-Fin et au sud du chemin des Forches.

Le premier projet de trois immeubles a fait l'objet d'une demande de renseignement N°18'277 qui a été préavisé favorablement par la commune et le département de l'urbanisme (DU). Le périmètre de la modification des limites de zones intègre également une partie au nord du chemin des Forches, ce qui permettra la construction d'un immeuble supplémentaire faisant l'objet de la demande DD 105'053-1 sur les parcelles 2783 et 2680 et pour lequel la commune a également donné un préavis favorable, sous réserve du déclassement à venir.

Il rappelle que la moitié des logements réalisés devront être de caractère social et que les prix seront contrôlés par l'État. Ceci permettra d'offrir une opportunité aux jeunes de la commune ou aux moins jeunes qui voudraient revenir sur la commune la possibilité d'aménager à Croix-de-Rozon.

La densité proposée par le plan localisé de quartier N° 29'853-505 s'élève à 0.66 ; au nom du groupe Bardonnex Alternative, **M. P. Barbey** propose de porter cette densité à 1. En effet, la crise du logement étant toujours aiguë, au-delà des problèmes de mobilité rencontrés à Genève, le manque de logements pèse grandement le canton et la région. Il rappelle que plusieurs initiatives votées au niveau fédéral et cantonales vont dans ce sens, telle la loi sur les constructions, récemment modifiée par le Grand Conseil, qui vise à augmenter la densité dans les zones villa. Il termine en précisant que tout ce qui est densifié maintenant représente une économie de terrain pour le futur.

M. A. Walder indique qu'il est impératif de voter le changement de zone avant d'adopter le plan localisé de quartier (PLQ) proposé. Cette suggestion de modification de densité est judicieuse dans le sens où toute terre agricole déclassée doit être construite et densifiée au mieux. Néanmoins, le plan localisé de quartier concerné est déjà bien avancé et cette modification va obliger une reprise de ce dernier. D'autre part, il ne souhaiterait pas que son adoption soit conditionnée à une densité imposée. L'augmentation proposée est conséquente et obligerait peut-être la construction d'un étage supplémentaire, ce qui, d'un point de vue paysager, n'est pas très raisonnable. M. A. Walder préférerait, plutôt que d'imposer un taux, indiquer que la densité pourrait être plus importante et laisser ainsi le Canton décider des changements à opérer afin de se rapprocher au mieux du préavis de la commune.

M. P. Barbey ajoute que densifier ne signifie pas forcément surélever, ni construire des tours. Il cite l'exemple de la vieille ville de Lausanne qui a une densité de 5 et celle de Carouge une densité supérieure à 1. Il a proposé le chiffre 1 en se référant au plan directeur cantonal qui, certes n'a pas encore été approuvé, mais vise une politique d'urbanisme modérée dans les villages, soit d'un taux allant de 0,6 à 1. Il est prêt à se rallier à la proposition du maire d'indiquer plutôt que d'imposer sachant que la décision finale reviendra au Conseil d'Etat.

Pour le PLQ présenté ce soir, densifier n'implique pas forcément une surélévation mais, selon **M. A. Walder**, la construction d'un quatrième bâtiment. Or, ceci rendra la surface très dense, les bâtiments envisagés étant déjà bien rapprochés. Afin que la commune reste incitative, il propose l'ajout d'une deuxième invite : « d'indiquer au Canton qu'une densité plus importante pourrait être envisagée ».

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1319.**

P-D-1319 Proposition relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située au chemin des Forches à Croix-de-Rozon

Considérant,

- le projet de plan N°29'852-505, établi par le Département de l'urbanisme (DU), ainsi que le projet de loi y relatif,
- la demande du 11 avril 2012 faite par le DU, pour la mise à l'enquête publique dudit projet portant le N°29'852-505, version au 22 mars 2012,
- l'affichage du dossier fait entre le 6 juillet 2012 et le 7 septembre 2012 à la mairie de Bardonnex et au DU,
- les observations du 7 septembre 2012 parvenues au DU pendant la mise à l'enquête publique,
- les réponses données à ces observations par le DU en date du 11 octobre 2012,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité du 22 novembre 2012,
- l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N°29852-505 établi par le Département de l'urbanisme, version au 22 mars 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

- ➔ **Le président soumet ensuite au vote la proposition faite par le maire, soit l'ajout du deuxième décide suivant au projet de délibération 1320 : « d'indiquer au Canton qu'une densité plus importante pourrait être envisagée ». Cette proposition est acceptée par 10 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.**
- ➔ **L'approbation du projet de délibération 1320 est soumise au vote.**

P-D-1320 Proposition relative au plan localisé de quartier N° 29'853-505 de la commune Bardonnex, chemin des Forches à Croix-de-Rozon

Considérant,

- le projet de modification des zones de construction initié par le canton sur le village de Croix-de-Rozon, plan N°29'952-505, préavisé favorablement par le Conseil municipal en date du 14 décembre 2012,
- le projet de loi relatif à ladite modification des zones de construction, déposé par le Conseil d'État auprès du Grand Conseil,
- le projet de Plan localisé de quartier N°29'853-505, élaboré par le Département de l'urbanisme (DU) le 12 juin 2012 et soumis à l'Exécutif le 11 avril 2012,

- la demande du 11 avril 2012, faite par le DU, pour la mise à l'enquête publique dudit projet, portant le numéro 1790,
- la demande du DU du 25 octobre 2012, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, pour préavis, le présent Plan localisé de quartier,
- les observations reçues par le DU et transmis à la commune en date du 25 octobre 2012,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité du 22 novembre 2012,
- l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal accepte**

1. De préavis favorablement le projet de Plan localisé de quartier N°29'853-505, établi le 3 novembre 2011 et modifié le 12 juin 2012, par le Département de l'urbanisme.
2. d'indiquer au Canton qu'une densité plus importante pourrait être envisagée.

Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, 2 abstentions.

3. **P-D-1321 Crédit d'étude de CHF 19'500 destiné à régler des places de stationnement à Charrot et Landecy**
4. **P-D-1322 Crédit d'étude de CHF 15'000 destiné à régler des places de stationnement à Croix-de-Rozon**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président propose, s'agissant de deux crédits d'étude destinés à régler des places de stationnement, de traiter conjointement les deux projets de délibération. Il cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui, se référant aux différents exposés des motifs, indique que les deux études feront une analyse de la situation actuelle et proposeront des solutions qui iront dans la direction de la création de zones bleues macarons ou de zones de stationnement de plus de deux heures.

Après le village de Bardonnex, c'est au tour de Charrot, de Landecy et de Croix-de-Rozon d'être passés au crible par le biais d'une étude de réglementation des places de stationnement. Le domaine public doit garantir le passage de véhicules de secours et des déplacements multimodaux avec un maximum de sécurité. Chaque personne doit savoir où le stationnement est autorisé ou illicite.

Concernant plus spécifiquement le village de Croix-de-Rozon, ces derniers mois et depuis l'entrée en fonction des APM, de nombreuses plaintes d'habitants sont parvenues en mairie ; ceux-ci ne trouvent en effet plus de places de stationnement illimitées et sont régulièrement amendés. Mme H. Schneuwly relève aussi la recrudescence du nombre de voitures « ventouses » qui envenime la situation.

En raison de la complexité du dossier, les paramètres étant de la compétence de spécialistes, l'Exécutif vous recommande d'approuver ces crédits d'étude qui doivent permettre d'avoir une vision d'ensemble des possibilités de stationnement. Les informations reçues permettront à la commission des routes de décider de la suite à donner à cette problématique tels la poursuite de la réflexion, l'organisation d'une présentation publique voire l'abandon du projet de réglementation.

Au nom du groupe DC et Entente, **M. Ch. Cortiglia** demande que l'étude concernant les villages de Charrot et Landecy prenne en compte la mobilité des piétons.

Au nom du groupe Libéral, Radical et Plus, **Mme M. Barrillier** demande le renvoi en commission du P-D-1321.

M. O. Sauty suggère de remplacer le terme « réglementer » par « proposer ». En effet, tels que libellés, les deux projets de délibération laissent penser que les études permettront de décider de quel type seront les places de stationnement (zone bleue ou zone blanche). Personnellement, il aimerait que soient présentés à la commission un inventaire et un potentiel réalisable de places de stationnement pour les trois villages qui servira de base de travail pour une réalisation et une réglementation ultérieures.

Se référant au P-D-1322, **M. N. Dewaele** propose de supprimer, dans le 7^{ème} considérant, la mention de « zone bleue macaron » et de la remplacer par « zone réglementée ».

Mme H. Schneuwly précise que la mention « zone bleue macaron » a été délibérément inscrite car il s'agit d'une demande formelle des habitants du village de Croix-de-Rozon.

M. P. Barbey propose le renvoi des deux projets de délibération en commission.

M. A. Walder précise que l'Exécutif ne s'oppose pas à un renvoi en commission ; cependant, à moins que les commissaires ne soient tous des spécialistes du stationnement, il trouverait plus judicieux que des études préliminaires soient entreprises avant que la commission ne se saisisse de la problématique et prenne des décisions.

Il indique que les villages de Charrot et de Landecy sont en situation de non droit par rapport aux véhicules garés. A moins qu'un véhicule ne fasse un usage abusif du domaine public en restant immobilisé trop longtemps, il est actuellement impossible de verbaliser puisqu'il n'y a pas de réglementation. Concernant plus spécifiquement Landecy, aucune voiture n'aurait le droit d'être garée dans le village, l'espace restant étant insuffisant à la circulation. Toutes pourraient donc aujourd'hui être amendées par la gendarmerie ou les APM.

Le village de Croix-de-Rozon est, quant à lui, déjà dans l'urgence ; les voitures d'entreprises envahissant la zone blanche, les habitants ne trouvent plus d'espaces autorisés pour parquer leurs véhicules. Il ajoute que les communes avoisinantes commencent à réglementer leurs espaces de stationnement ce qui implique un déplacement des véhicules indésirables dans les endroits qui ne le sont pas encore.

Si l'amendement proposé précédemment est accepté, **M. O. Sauty** informe l'assistance que le groupe MCG votera les deux projets de délibération sur le siège. Ceci permettra d'avancer plus rapidement et d'avoir de la matière pour une étude en commission.

Si l'étude est analysée par les commissaires avant de revenir devant le Conseil municipal, **M. P. Barbey** retire sa proposition de renvoi en commission.

L'urgence d'une étude étant évidente pour le village de Croix-de-Rozon, **M. F. Giacobino** propose d'aller de l'avant avec le P-D-1322. Par contre, habitant pourtant Landecy, il ne voit pas où est le problème dans ce village. Il pense que le crédit envisagé de CHF 19'500.- pourrait être utilisé à d'autres fins. Il existe probablement une exception culturelle à Landecy à laquelle il tient.

M. A. Walder rappelle que la traversée du village de Landecy est un problème récurrent lors du passage de véhicules d'urgence. Il suggère à M. O. Sauty une modification de son amendement : plutôt que le terme « proposer », qui sous-entend un ajout de places de parking, il inscrirait « examiner le stationnement des véhicules ... ». Il termine en s'engageant, tout comme ses collègues de l'Exécutif, à présenter à la commission, tout au long de l'étude, l'avancement du travail.

Revenant sur la demande de M. C. Cortiglia, **M. G. Sauty** pense qu'il y a incohérence car ce ne sont pas les mêmes personnes qui étudient les zones de stationnement et les plans de mobilité douce. Sans remettre en question les compétences des personnes, il pense que ces deux points ne peuvent pas être traités en même temps.

M. A. Walder rappelle qu'un budget a récemment été voté pour étudier la mobilité sur la commune. Un lien sera établi entre les deux études afin de les coordonner ; la mention demandée par M. C. Cortiglia n'a donc aucune raison d'être.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de modifier, dans les deux projets de délibération, l'intitulé en « Crédit d'étude de... destiné à examiner le stationnement des véhicules... » ainsi que le 1^{er} décide en « ... pour la réalisation d'une étude destinée à examiner le stationnement des véhicules... ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**
- ➔ **Le président soumet ensuite au vote le renvoi en commission du projet de délibération 1321. Celui-ci est refusé par 2 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions.**
- ➔ **L'approbation du projet de délibération 1321 est soumise au vote.**

P-D-1321 Crédit d'étude de CHF 19'500 destiné à examiner le stationnement des véhicules dans les villages de Charrot et Landecy

Considérant,

- les dysfonctionnements récurrents relevés à propos du stationnement de véhicules dans les villages de Charrot et Landecy,
- les écarts de conduite de certains automobilistes et la volonté exprimée de renforcer la sécurité routière dans ces villages,
- la convention signée avec Plan-les-Ouates afin de bénéficier de la présence de ses agents de la police municipale (APM) en complément des patrouilles de surveillance GPA,

- l'équité de traitement, pour tous les hameaux de la commune, souhaitée par les APM afin de pouvoir verbaliser tous les contrevenants,
- la réflexion engagée avec la Direction générale de la mobilité sur les meilleures mesures applicables de suite et dans le respect de la loi,
- l'exiguïté des routes qui traversent le cœur de ces villages, qui rend difficile le croisement de deux véhicules et la sécurité des piétons en l'absence d'espaces protégés,
- la nécessité d'assurer en tout temps les interventions des véhicules de sécurité : ambulance, camion de pompier,
- l'intérêt d'étudier, tout comme pour le hameau de Bardonnex, la possibilité de réglementer les places de stationnement pour les véhicules à Charrot et Landecy,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal accepte**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 19'500.- pour la réalisation d'une étude destinée à examiner le stationnement des véhicules dans les villages de Charrot et Landecy.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.36.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.36, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 6200.331.36.

Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, 2 voix contre.

➔ **Pour terminer, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1322.**

P-D-1322 Crédit d'étude de CHF 15'000 destiné à examiner le stationnement des véhicules à Croix-de-Rozon

Considérant,

- plusieurs demandes d'habitants, parvenues en mairie, réclamant de trouver des solutions au dysfonctionnement récurrent des places de stationnement pour les véhicules dans le village de Croix-de-Rozon,
- la généralisation de la zone bleue macaron sur le territoire de la ville de Genève,
- la disparition des voitures « ventouses » des usagers pendulaires du centre-ville pour trouver refuge dans les quartiers de première couronne desservis de manière efficace par les transports collectifs,
- les répercussions négatives, pour Bardonnex, aux mesures prises par les communes voisines afin de lutter contre le trafic pendulaire, notamment la suppression de la zone blanche à durée illimitée,

- la convention signée avec Plan-les-Ouates afin de bénéficier de la présence de ses agents de la police municipale (APM) en complément des patrouilles de surveillance GPA,
- la nécessité d'étudier la réglementation des places de stationnement sur le périmètre en question selon les modalités de la zone bleue macaron,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal accepte**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une étude destinée à examiner le stationnement des véhicules dans le village de Croix-de-Rozon.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.35.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.35, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 6200.331.35.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Départ de M. F. Giacobino

A l'occasion de son départ, **M. F. Giacobino** adresse ces quelques mots :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis, chers invités,

Il y a cent vingt ans, le 29 avril 1892, en l'Eglise de Compesières, Jacques Giacobino, originaire de San Secondo di Pinerolo, au Piémont, commerçant de bétail et entrepreneur de la construction, se maria avec Adrienne Dupont, originaire de Compesières. Ils étaient mes arrière-grands-parents.

Il y a 22 ans, je naissais dans ma chambre de Landecy.

Il y a 5 ans, j'étais à la place de nos invités. Déjà passionné par la chose publique. J'ai d'ailleurs retrouvé une lettre envoyée à l'âge de 13 ans, au président d'un parti genevois dans laquelle je lui demandais de m'envoyer son hebdomadaire.

Il y a trois ans, j'entrais au Conseil municipal et adhérais au Parti radical genevois, un parti qui me semblait avoir le sens de l'Etat, un parti laïque et populaire.

Aujourd'hui, je quitte et l'un, et l'autre.

Plusieurs personnes m'ont interrogé pour savoir si le fait d'être jeune conseiller avait changé quelque chose, si mes collègues me considéraient différemment du fait de ma jeunesse : en général, je réponds par la négative. Mais j'ai trouvé trois exceptions plutôt anecdotiques.

1. Quelques semaines après avoir prêté serment, lors de ma toute première séance de commission, on m'a demandé de dresser le procès-verbal.

2. Une autre fois, alors que je me proposais de rédiger un rapport, on a déclaré que je le faisais pour l'argent.

3. Un jour où je remplaçais un collègue, on m'a suspecté de me « faire des jetons ».

Soyez rassurés, si j'avais voulu gagner de l'argent, comme chacun autour de cette table, je n'aurais pas fait de politique.

Bref, je ne veux pas dresser un carnet de doléances en ce jour de fête, mais je tenais à refléter cette partie de mon expérience, même si ce genre de remarques n'est malheureusement pas réservé aux jeunes. Aujourd'hui, un journaliste de mauvais goût a osé prétendre que le député Philippe Morel s'était désisté de la course pour le conseil d'Etat parce qu'être médecin-chef à l'Hôpital serait mieux payé que conseiller d'Etat.

Ces trois points mis à part, l'impression d'avoir été écouté au même titre que mes collègues domine. Et heureusement, car le niveau municipal est bien adapté à l'engagement de jeunes en politique.

En deux mots, je pars pour des raisons banales. En juin et sauf une mauvaise surprise, je recevrai mon Bachelor en droit. Puis, je remplirai mes obligations militaires de juillet à novembre. Ensuite, j'aimerais effectuer un stage à Berne, peut-être au département des affaires étrangères. Enfin, j'envisage de recommencer des études en littérature allemande et science politique, à Berlin ou Hamburg. Après, m'être enraciné un peu dans cette belle commune, le temps est venu de prendre mon envol.

Mais avant, je n'allais tout de même pas partir sans lancer un pavé dans la mare. Je pense qu'au niveau d'une petite commune, avoir autant de partis politiques est ridicule et contre-productif. Bien malin qui pourra me dire quelles sont les lames de fond qui séparent les partis démocrate-chrétien et libéral-radical de Bardonnex. Même la religion ne nous sépare plus. Cette opinion n'engage que moi, mais créer une entente serait plus judicieux et permettrait, à une époque où les vocations municipales se raréfient, d'attirer des personnes de qualité, mais rebutées à l'idée de s'affilier à un parti. Je sais que les atavismes sont tenaces et qu'il faudra une ou deux législatures pour s'élever au-dessus des mesquineries locales, mais la démocratie y gagnerait.

J'aimerais maintenant adresser mes remerciements, à la présidente du conseil, puis au Maire et enfin aux deux ajointes.

Chère Tatiana, tu habites au chemin dit « de la Méditerranée » et ça ne m'étonne pas. J'ai tout de suite apprécié l'énergie que tu mettais dans ta fonction municipale. Tu es une latine, tu sais rire. En somme, tu aimes la vie. En témoigne ta grande sensibilité aux questions liées au suicide. Je sais que certains dans cet hémicycle préfèrent les souris grises, celles qui ne parlent pas trop fort, ne posent pas trop de questions : ne dérangent pas. Ce n'est pas ton cas, et même si tu dois affiner ta compréhension des subtilités du fonctionnement d'un Conseil municipal, ta présence est précieuse ici.

Cher Alain, rassure-toi, je ne parlerai pas du bus de Landecy. Je désire simplement t'adresser mes remerciements. Je n'ai malheureusement pas siégé en commission avec toi. J'ai une fois remplacé en commission des finances, et je me souviens d'un magistral cours de fiscalité intercommunale. Des qualités, tu en as et tu sais les mettre au service de la commune. Les administrés ont confié la mairie en de très bonnes mains.

Chère Béatrice, ce fut un immense plaisir que de présider la commission sociale et culture en ta compagnie. Certes, nous nous sommes opposés ; le débat démocratique a vécu dans toute sa splendeur. Mais tu as su être patiente dans certains dossiers contre lesquels j'opposais une vaine (ou saine) résistance. Tu connais tes dossiers sur le bout des doigts et est très à l'écoute des commissaires. Merci.

Et bien évidemment, chère Hélène, nous avons fait connaissance en nous rendant aux assemblées des délégués du défunt parti Radical. Tu m'as immédiatement accordé ta confiance et considéré comme un pair au sein du groupe, ne faisant aucun cas de ma jeunesse et je t'en remercie. Tu remplis ta charge avec conscience et fourmilles d'idées pour améliorer, notamment, la gestion de l'environnement de notre commune.

A tous les autres, je souhaite de poursuivre cette activité avec le même entrain et j'aimerais souhaiter bien du plaisir à mon successeur, Jean-Claude Marchand qui prendra ma place aussi vite que possible.

Merci également au personnel administratif, Claude Crottaz, Laura Corradin, Giulia Thabuis et Frédérique Barbe, qui sait, lorsque nous relisons les procès-verbaux, nous donner l'impression d'être dotés de talents d'orateur.

Hors de ce conseil, je serai heureux, c'est sûr, mais il me manquera. »

M. A. Krasnosselski prend à son tour la parole :

« Avec mes quelques expériences en ta compagnie, en commission et ici-même, j'ai eu beaucoup de plaisir à suivre ta fougue, ta détermination et ton dévouement pour les causes que tu défends. Je ne suis pas tout à fait d'accord que l'on ait beaucoup de choses en commun des deux côtés de la table, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour qu'un mariage, tel que vous l'avez vécu, soit d'actualité. J'aimerais saluer ta force de travail, il n'est pas facile de concilier des études de droit, assumer la chose publique et être systématiquement présent aux diverses séances. Au nom des autorités et de nous tous, comme la tradition le veut, nous avons un petit quelque chose pour toi, pour que tu te rappelles, non pas de la commune mais de nous tous. »

M. B. Boymond remercie M. F. Giacobino pour sa présence pendant toutes ces années et lui souhaite bonne chance pour la suite.

M. G. Sauty souhaite également bonne chance à Florian et le remercie de faire dorénavant de lui le plus jeune de l'hémicycle.

M. Ch. Hottelier remercie Florian pour sa présence et son travail tout au long de ces trois dernières années. Il rappelle que sa maman, Mme S. Giacobino, a également siégé au sein du Conseil municipal sur les rangs de Bardonnex Alternative et termine en admirant le côté œcuménique de la famille.

Mme B. Guex-Crosier tient à remercier Florian pour la manière avec laquelle il a présidé la commission sociale et de la culture, avec sa fougue, sa jeunesse et son énergie. Les séances ont toujours été sérieuses mais agrémentées de beaucoup d'humour et de rires. Il va beaucoup manquer au Conseil municipal.

2. Bornes lumineuses

M. D. Fischer demande si une vérification des bornes lumineuses, telle que demandée lors de la dernière séance du Conseil municipal, a été effectuée.

Mme H. Schneuwly en a fait la requête mais n'a, à ce jour, aucun retour.

3. Repas des aînés – le 27 janvier 2013

M. O. Sauty pense qu'il serait utile d'établir un planning pour gérer au mieux le repas des aînés. L'an passé, nombreux étaient les conseillers municipaux présents le matin, mais malheureusement, il ne restait plus grand monde pour le rangement de fin de journée.

Il est déjà demandé à chaque conseiller de spécifier, au moment de son inscription, s'il peut être présent lors de la mise en place et/ou du rangement. **Mme B. Guex-Crosier** indique que l'idéal du planning serait que chacun soit disponible pour la mise en place, le service et le rangement.

4. Remerciements

M. A. Krasnosselski tient à remercier les autorités pour leur abnégation, leur présence et leur diversification dans les projets ; il remercie également l'administration pour son travail remarquable et son dévouement. Il souhaite à tous de merveilleuses et lumineuses fêtes de fin d'année.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement	14.01.13	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	19.02.13	18h30	Salle des commissions
	EDD	08.01.13	20h00	Salle des commissions
	Finances	21.01.13	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	07.01.13	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	07.01.13 14.01.13	ou 18h30	Salle des commissions à confirmer
	Bureau	17.01.13	18h30	Mairie
	Conseil municipal	29.01.13	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour un repas à l'auberge communale de Compesières, lève la séance à 21h15.

Alexandre Krasnosselski, président

Genève, le 22 décembre 2012/fb